

## **Délibération décidant d'acquérir un bien soumis au droit de préemption urbain**

Commune de ...

CONSEIL MUNICIPAL DU ...

N° ...

**Objet de la délibération :** ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION

*[exposé de la situation]*

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du .... instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de ...,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° ..., reçue le ..., adressée par maître ..., notaire à ..., en vue de la cession moyennant le prix de ...€, d'une propriété sise à ..., cadastrée section ..., ... *[adresse]*, d'une superficie totale de ..., appartenant à Monsieur ...,

Vu l'estimation du service des Domaines en date du ...,

Considérant que ... *[développer]*,

### **Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** : il est décidé d'acquérir par voie de préemption un bien situé à ... cadastré section ..., au... *[adresse]*, d'une superficie totale de ..., appartenant à Monsieur ... .

**Article 2** : la vente se fera au prix de ... €HT/m<sup>2</sup>, soit ... € HT, ce prix étant conforme à l'estimation du service des Domaines.

**Article 3** : un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

**Article 4** : le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision.

**Article 5** : le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

*Les modèles sont donnés à titre indicatif et ne sauraient être utilisés sans être adaptés.*